

Métropole de Lyon

ÉTAT DE LA SITUATION // 3 AVRIL 2020

La Métropole de Lyon diffuse chaque jour un communiqué de presse pour faire un point sur la situation liée au COVID19 sur son territoire.

Des ressources en ligne accessibles à distance pour s'informer et se divertir

Pendant la durée du confinement et la période de fermeture des bibliothèques municipales, la Métropole de Lyon propose aux habitant-es de ses communes de moins de 12 000 habitants de s'inscrire gratuitement à sa bibliothèque numérique pour bénéficier de l'accès aux ressources à distance. Ils y trouveront :

- Des journaux et revues en ligne
- Des contes et de la musique pour les enfants de 0 à 8 ans
- De la musique en streaming dans tous les genres
- De l'auto-formation avec des cours et tutos dans de nombreux domaines (langues, informatique, santé et bien-être...)

Pour s'inscrire gratuitement et accéder à cette offre, rendez-vous sur la page de la bibliothèque numérique de la métropole de Lyon. (<https://www.bm-lyon.fr/les-offres-numeriques-de-la-bibliotheque/la-bibliotheque-numerique-de-la-metropole-de-lyon>)

Ces ressources sont accessibles toute l'année aux abonné-es des bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants de la Métropole de Lyon, dans le cadre d'un conventionnement avec la bibliothèque de Lyon.

Tourisme : la Métropole de Lyon apporte une aide de 651 000€ aux acteurs du tourisme

Tous les adhérents de l'Office du tourisme de la Métropole, ONLYLYON Tourisme et Congrès, vont bénéficier immédiatement du remboursement de leur cotisation annuelle 2020, soit une aide de 651 000 € reversés à 620 acteurs locaux du tourisme : hôteliers, organisateurs d'événements, restaurateurs, musées, gestionnaire de site de loisirs ...

Cette mesure vient s'ajouter à l'échelonnement de la perception de la taxe de séjour déjà décidé au début de la crise et témoigne d'un nouvel engagement fort de la Métropole de Lyon et d'ONLYLYON Tourisme et Congrès envers un secteur d'activités clé du territoire et frappé de plein fouet par la crise actuelle.

Contact : De 9h à 18h, 7j/7, 04 72 77 69 69 ou par mail : info@lyon-france.com

EXONÉRATION DE 3 MOIS DE LOYER POUR 471 LOCATAIRES DE LA METROPOLE

La Métropole de Lyon a décidé l'exonération totale des loyers correspondant aux trois prochaines échéances mensuelles pour les 471 locataires de son patrimoine immobilier : 117 associations, 133 exploitations agricoles et 221 entreprises. Les locataires en difficultés pour payer les loyers déjà facturés se verront accordés automatiquement un délai de six mois, sans pénalités.

Contact : urgenceecocovid@grandlyon.com et urgenceassocovid@grandlyon.com

FACILITER LES DÉMARCHES ET LA COLLECTE D'INFORMATION

La Métropole a ouvert une adresse mail spécifique dans le cadre du plan d'urgence d'aides économiques. Ce lien est complémentaire au numéro unique de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, et permet de faciliter l'orientation des acteurs économiques vers les bons dispositifs et interlocuteurs.

Cellule d'appui CCI : 04 72 40 58 58

Adresse mail Métropole de Lyon : urgenceecocovid@grandlyon.com

Pour rappel afin de faciliter les démarches des associations et de les accompagner lors de la crise, une adresse mail a été mise en place par la Métropole de Lyon :

urgenceassocovid@grandlyon.com.

ACCÉLÉRATION DU PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au regard des difficultés financières rencontrées par les entreprises travaillant pour la Métropole, la direction des finances de la Métropole a tout mis en oeuvre pour réduire les délais de paiement : ils sont passés de 23 jours en janvier à 17 jours en mars.